



A tous les ménages de la Ville de Diekirch

Concerne : Nouveaux tarifs pour l'eau destinée à la consommation humaine et pour l'assainissement des eaux usées.

En référence à la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le conseil communal a fixé dans sa séance du 1^{er} février 2010 les nouvelles redevances relatives à l'eau destinée à la consommation humaine et à l'assainissement des eaux usées. Les nouveaux prix de l'eau ont été approuvés le 19 mai 2010 par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région.

Il est à noter que l'augmentation des tarifs décidés par le conseil communal résulte de l'obligation légale de récupérer l'intégralité des charges de fonctionnement du service de la distribution de l'eau potable et du service de l'évacuation des eaux usées.

Les nouvelles redevances qui se composent chacune d'une part fixe et d'une part variable sont reprises dans le tableau ci-dessous et seront appliquées à partir du 1^{er} juillet 2010. Sur votre prochaine facture en octobre 2010, la nouvelle politique tarifaire sera appliquée avec l'indice de départ de votre compteur, fixé au 1^{er} juillet 2010 sur base de la consommation annuelle de 2009.

Tarifs de l'eau potable (Prix hors TVA de 3%)

Diamètre nominal du compteur :	Part fixe (€/an)						Part variable (€/m3)
	3/4"	1"	5/4"	1 1/2"	2"	3"	
- secteur des ménages	72,00	90,00	115,20	144,00	180,00	288,00	1,90
- secteur industriel					1 800,00	2 880,00	1,80
- secteur agricole	72,00	90,00	115,20	144,00	180,00	288,00	1,90

Tarifs de l'assainissement des eaux usées

	Part fixe (€/Ehr/an)	Part fixe (€/an)	Part variable (€/m3)	Part variable (€/Ehm/an)
- secteur des ménages		84,00	2,00	
- secteur industriel	42,00			50,00
- secteur agricole *		84,00	2,00	

* non applicable pour les abreuvoirs installés dans les parcs à bétail

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter les Services Industriels de la Ville de Diekirch au numéro de téléphone 80 87 80 502.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Jacques DAHM Frank THILLEN Paul BONERT